



TAAFE (Edouard, comte DE), homme d'Etat autrichien, né le 24 février 1833. Il fit ses études au Theresianum et fut au nombre des camarades qui partagèrent les jeux du jeune archiduc François-Joseph. Quand les événements de 1848 eurent amené l'abdication de l'empereur Ferdinand et l'avènement au trône de François-Joseph, cette intimité fut interrompue; le nouvel empereur fut de longues années sans revoir le comte Taaffe, qui était entré dans l'administration et qui à l'âge de trente-cinq ans était encore simple secrétaire dans les bureaux du gouverneur de Linz. L'empereur étant venu dans cette ville à l'occasion d'une manœuvre de troupes, après les présentations officielles, François-Joseph fit appeler le jeune secrétaire et se jeta dans ses bras. Quelques mois après le comte Taaffe fut nommé gouverneur de Salzbourg, et l'administration de ce duché de 1863 à 1866. Le 7 mars 1867 il passa au ministère de l'Intérieur en remplacement de Belcredi. Il préconisa dès lors la politique de conciliation entre les diverses nationalités, qui est demeurée le pivot de sa ligne de conduite. Mais le parti allemand dominait encore la situation et considérait comme réactionnaire tout ce qui ne marchait pas d'accord avec lui. Le comte Taaffe quitta les affaires pour quelque temps et y revint dans le cabinet Potocki (avril 1870) avec les portefeuilles de l'Intérieur et de la Défense (avril 1870). Démonstraire en 1871, il devint gouverneur du Tyrol et du Vorarlberg. A la chute du cabinet Auersperg, il revint au ministère de l'Intérieur (février 1873) dans le cabinet Stremayr et prit au mois d'août suivant la présidence du conseil.

Malgré ses idées fédéralistes, le comte Taaffe chercha tout d'abord à s'entendre avec le parti allemand, c'est-à-dire avec l'ancienne majorité libérale dans les rangs de laquelle il prit deux ou trois ministres; mais le parti allemand refusa toute transaction avec les diverses nationalités slaves. Le président du conseil, convaincu bientôt de l'inutilité de ses efforts, entama des pourparlers avec les Tchèques, qui consentirent à rentrer au Reichsrath. Dès lors il adopta une politique essentiellement fédéraliste, qui sur le terrain de la politique extérieure eut pour effet de lui attirer personnellement une froideur marquée de la part du cabinet de Berlin, alors que M. Fiza, partisan déclaré de la triple alliance, recevait les congratulations du gouvernement allemand. On conçoit, en effet, que M. de Bismarck ne considère pas d'un bon œil la mise en interdit des sujets germaniques de l'empereur François-Joseph.

Les exigences croissantes du parti ultramontain déterminèrent M. Taaffe, à la fin de l'année 1889, à consolider sa majorité par la réconciliation des Tchèques et des Allemands de Bohême. Dans ce but, il convoqua à Vienne des conférences, auxquelles prirent part des représentants des deux nationalités et qui aboutirent à un compromis (janvier 1890).

TABACS, m. — Encycl. Adm. Administration des tabacs. L'administration des Tabacs forme une direction générale placée sous la haute surveillance du ministre des Finances. Cette direction générale comprend deux services distincts : le service de la fabrication et le service de la vente. La fabrication a lieu dans les manufactures de l'Etat (v. MANUFACTURES NATIONALES). Le service de la vente se fait au moyen d'agents commissionnaires relevant de l'administration des Contributions indirectes.

Le tabac traité dans les manufactures de l'Etat est pour la plus grande partie fourni par la culture française. Avant 1870, 18 départements étaient autorisés à cultiver le tabac; le Haut-Rhin et le Bas-Rhin fournissaient pour leur part la moitié de la récolte totale. Depuis la guerre de 1870 la culture du tabac a été étendue à 22 départements. Au 1er octobre 1889, elle atteignait 16.507 hectares; les planteurs étaient au nombre de 62.284. Le département le plus productif est celui de la Dordogne, qui fournit 4.866.100 kilogr. Puis, c'est le Lot-et-Garonne, avec 3.663.657 kilogr.; l'Isère, avec 2.381.899 kilogr.; viennent ensuite le Lot, avec 2.238.489; la Gironde, avec 2.160.688; le Pas-de-Calais, avec 1.515.933; et le Nord, où l'on récolte 1.327.134 kilogr. La Meuse est en dernier rang, avec 10.663 kilogr. L'Algérie fournit 2.603.295 kilogr.

L'administration des Tabacs possède 27 magasins de culture, dont 3 en Algérie et 24 dans les départements cultivateurs pour la réception des tabacs indigènes en feuilles et leur garde jusqu'à la maturation. Elle a 5 magasins de transit à Bordeaux, à Dieppe, à Dunkerque, au Havre et à Marseille, pour la réception des tabacs exotiques et le dépôt des tabacs indigènes à répartir entre les différents manufactures.

Indépendamment des ingénieurs des ma-

nufactures nationales, l'industrie du tabac, culture et fabrication, occupe 22.613 personnes fabricants, ouvriers et préposés. Ce chiffre, se répartit ainsi qu'il suit : 2.500 hommes dont 753 préposés et 1.302 ouvriers, et 18.311 femmes dont 18.200 ouvrières et 111 préposées.

La vente des tabacs se fait de deux manières : par les entrepreneurs aux débitants, par les débitants au public. Entrepreneurs et débitants relèvent de l'administration des Contributions indirectes. Les premiers sont pour la plupart d'anciens agents de la régie, à qui l'entreprît est donné comme une sorte de retraite anticipée. Dans certaines grandes villes existaient jusqu'à ces dernières années des entrepôts de tabacs dont la garde était confiée, à titre de récompense nationale, à certains officiers mis hors de service par leurs blessures et aussi à quelques fonctionnaires civils recommandés par leur dévouement. La loi de finances de 1887 a supprimé ces postes.

La vente du tabac au public est faite par les débitants, titulaires ou gérants de bureaux de tabacs. Il y a en France environ 45.000 bureaux. Sur ce chiffre près de 1.200 appartiennent à la 1^{re} classe, c'est-à-dire sont l'un produit supérieur à 1.000 fr. Ils sont concédés par le ministre des Finances, sur la proposition d'une commission composée de directeurs de régies financières, de députés et de sénateurs. Les 33.800 bureaux restants sont d'un produit inférieur à 1.000 francs. Ces bureaux, dits de 2^e classe, sont concédés par les préfets, sur la proposition d'une commission composée, dans chaque département, du direc-

tivement dans la nomenclature classique du système nerveux que depuis quelques années. On isole d'abord nettement ce nouveau type de la lésion, qui n'est autre que la sclérose symétrique et primitive des cordons latéraux de la moelle (v. SCLEROSE). Cette lésion donne lieu aux accidents caractéristiques de toute sclérose latérale : contractures spasmodiques, exagération des réflexes, trépidation épileptiforme. Mais ce qui caractérise le tabac spasmodique, comme affection spéciale, c'est que la maladie se borne à ces seuls symptômes et qu'il n'y a ajouté aucun phénomène d'atrophie musculaire, aucun trouble de la sensibilité.

On observe au début une paralysie lourde des membres inférieurs, mais sans flaccidité; il existe au contraire une certaine raideur avec tendance aux spasmes musculaires, qui rend la marche difficile, surtout le matin au sortir du lit. Les malades dépeignent la situation en disant qu'ils se fatiguent vite, que leurs membres leur paraissent lourds et qu'en marchant ils traitent la jambe. Bientôt les membres affectés commencent à se raidir de temps en temps sous forme d'accès; là deviennent momentanément comme des barres rigides, inflexibles; enfin, ils sont quelquefois pris, sans cause appréciable, d'une trépidation qui peut rester limitée à l'extrémité des membres ou envahir tout le membre ou même s'étendre à tout le corps (accès de trépidation spontanée). On peut provoquer cette trépidation à volonté, en relevant brusquement le pied ou le tibia avec la main (trépidation provoquée). 2^o La rigidité des muscles et la trépidation s'accroissent de plus en plus, surtout lorsque le malade se tient debout. « Les membres rigides sont appliqués l'un contre l'autre; les pieds ne se détachent du sol que très difficilement, ils produisent, en progressant, un bruit de frottement, s'accrochent au moindre obstacle et s'embarrassent l'un dans l'autre. » C'est le type de ce que l'on appelle la démarche spasmodique. Il y a donc là une différence fondamentale avec les membres souples, flexibles à l'exercice et comme distendus de tabac ataxique, auxquels on a donné le nom de membres de polichinelle. Toutefois, le malade progresse encore, bien que péniblement, aide d'une canne ou de béquilles, « en se relevant le tronc et la tête en arrière, de telle sorte que cette allure a quelque analogie avec celle que détermine le téte-à-tête. » 3^o Mais, arrivé au dernier terme de son évolution, la contracture permanente des membres confine les malades au lit ou dans un fauteuil, en maintenant invinciblement les membres dans l'extension forcée et l'adduction, rendant impossible tout mouvement volontaire. A cette période encore, la trépidation, spontanée ou provoquée, s'exalte au point de déterminer dans les membres inférieurs de véritables crises convulsives, revenant par accès et dont la dénomination d'épilepsie spinale, trépidation épileptiforme du pied, donne une assez bonne idée. D'autre part, la santé générale est ordinairement conservée, la nutrition reste normale, et il ne se produit, jusqu'à la fin, aucun trouble de la sensibilité, aucun délire, aucun état fébrile, aucun phénomène ophthalmique qui puisse permettre de confondre le tabac spasmodique avec le tabac ataxique.

Souvent limitée pendant toute la durée de son cours aux membres inférieurs, qui, régulièrement, sont les premiers envahis, la maladie peut s'étendre, mais toujours tardivement aux membres supérieurs. C'est d'abord un état parétique des mains, qui deviennent inhabiles à saisir les objets. Puis les doigts se fléchissent de temps en temps involontairement dans la main; bientôt cette flexion pathologique devient permanente; elle s'étend alors au poignet et au coude, qui se raidissent dans l'extension, et les membres supérieurs demeurent enflés immobiles et rigides, plus ou moins fortement appliqués de chaque côté du tronc. Ici, la trépidation est rare et, en tous cas, peu accusée.

On ignore absolument, quant à présent, les causes sous l'influence desquelles cette affection se développe; on a signalé l'action prolongée du froid humide. On l'observe surtout entre trente et quarante ans, plus souvent chez l'homme que chez la femme, et d'ailleurs, elle est loin d'être aussi commune que l'ataxie. Son évolution est progressive, mais très lente; sa durée moyenne est de huit à quinze ans. Il ne paraît pas qu'elle puisse, par le seul fait de accidents qui lui sont propres, déterminer jamais directement la mort. Celle-ci survient toujours par une affection intercurrente et le plus souvent par tuberculisation pulmonaire, qu'on avait fait autrefois la phthisie spinale.

Quant au traitement, on a tout essayé sans succès plus ou moins. Le résultat hydrothérapie métrique, les pointes de feu et les courants continus; les bromures à hautes doses n'exercent même qu'une action momentanée pour calmer l'exagération des accidents spasmodiques.

TABEAU, m. — Encycl. Adm. milit. Tableau d'avancement. Le mode de formation d'un tableau d'avancement, c'est-à-dire des listes d'aptitude sur lesquelles sont inscrits les noms des officiers reconnus suscep-

tibles d'obtenir au choix le grade supérieur de leur grade, depuis la première loi de 1873 sur le recrutement de l'armée, a été modifié bien des fois : commission centrale, commission régionale, combinaison des deux répartitions par corps d'armes, groupement de ceux-ci par trois ou quatre; etc. Tous ces systèmes avaient été conçus dans le sens d'un développement toujours croissant de l'influence des commandants de corps d'armes; leur réunion constituait la commission supérieure de classement; et comme ils faisaient partie de commissions régionales, président celles-ci quand elles ne concernaient que leur corps d'armes, ils exerçaient partout une influence prépondérante. Tout concourait à faire du commandant de corps en temps de paix, ce qu'il doit être en temps de guerre, c'est-à-dire le chef incontesté de tout le personnel placé sous ses ordres. « Ce personnel lui était soumis tout entier aussi complètement et au même titre, quelle que soit l'arme, quel que soit le service spécial dont il peut être chargé. » Mais le commandant de corps d'armes ne peut tout voir, ne peut pas arriver à inspecter tous ses officiers d'une manière efficace, et, par conséquent, parvenir à les connaître assez pour les juger en pleine connaissance de cause. De plus, les commissions régionales dont la formation est nécessaire pour permettre d'examiner d'un peu près les titres des officiers dans l'arme très nombreuse de l'infanterie se trouvant à avoir à examiner dans les autres armes qu'un nombre trop restreint de candidats pour pouvoir se faire une idée juste de leur valeur comparative. Pour remédier à l'impossibilité d'attribuer aux commandants de corps d'armes l'inspection effective, c'est-à-dire efficace, de toutes les armes et de tous les services de leur région, un décret rendu le 2 avril 1889 a modifié le nouveau système de classement. A une commission unique de classement il a été substitué une série de commissions de services, qui fonctionnent simultanément, composées chacune de la réunion des inspecteurs généraux de l'arme ou du service; elles arrêtent les tableaux d'avancement au choix jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron, et chacune une commission supérieure formée de la réunion des commandants de corps d'armes, revient l'établissement des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade sur la présentation des commissions d'armes. Enfin, le conseil supérieur de la guerre est appelé à signaler au choix du ministre les officiers généraux jugés les plus aptes au grade de général de division et aux fonctions de commandant de corps d'armes. Par ce système, le ministre civil de la Guerre, M. de Freycinet, a donné toute garantie aux candidats, en leur laissant pour juges ou pour défenseurs ceux de leurs chefs qui les connaissent le mieux, pour les avoir vus de près; et ce système réalise entre les différentes armes, dans la mesure que permet l'inégalité de certaines conditions de service et en respectant

l'autorité légitime du commandement, l'uniformité recherchée depuis 1885.

— Electr. Tableau de distribution, Tableau sur lequel on groupe divers instruments de mesure et de contrôle, commutateurs, coupe-circuits principaux, rhéostats, etc., servant à assurer la régularité du service dans les diverses parties d'une installation d'éclairage électrique. Ces tableaux, qui doivent être placés en vue de l'agent chargé de veiller au fonctionnement normal de tous les appareils, ont une composition variable, dépendant du nombre des dynamos et des circuits, du genre de brûleurs, de leur mode de montage, des heures d'allumage et d'extinction, etc.

— Tableau indicateur ou tableau d'appartement. Appareil servant à désigner, au moyen de guichets indiquant les diverses pièces d'un appartement, celle où l'on a sonné. Ce tableau est toujours accompagné d'une sonnerie, qui suffit pour toutes les pièces d'un même local, et qui ne fait qu'appeler l'attention sur le tableau où apparaît l'indication du lieu d'appel. En appuyant sur un bouton placé au bas du tableau, on fait disparaître les voyants apparus devant les guichets et on remplace ainsi l'appareil dans les conditions primitives, prêt à recevoir de nouvelles

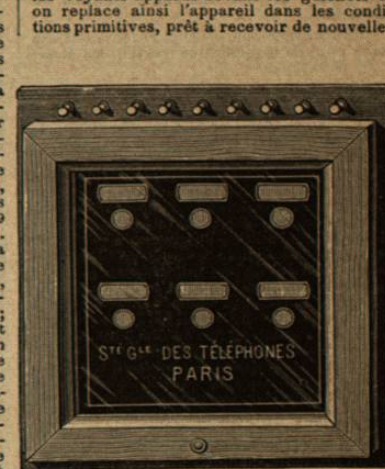


Fig. 1. — Vue extérieure d'un tableau à 6 guichets.

indications. La figure 1 donne la vue extérieure d'un tableau indicateur. Le fonctionnement du mécanisme est fort simple. Il a autant d'électro-aimants dans le tableau que de guichets, et chacun de ces électro-aimants est ainsi que le bouton d'appel, intercalé dans le circuit d'une pile. Entre les bobines de l'électro-aimant se trouve une aiguille aimantée portant un voyant mobile autour d'un axe horizon-

tales d'obtenir au choix le grade supérieur de leur grade, depuis la première loi de 1873 sur le recrutement de l'armée, a été modifié bien des fois : commission centrale, commission régionale, combinaison des deux répartitions par corps d'armes, groupement de ceux-ci par trois ou quatre; etc. Tous ces systèmes avaient été conçus dans le sens d'un développement toujours croissant de l'influence des commandants de corps d'armes; leur réunion constituait la commission supérieure de classement; et comme ils faisaient partie de commissions régionales, président celles-ci quand elles ne concernaient que leur corps d'armes, ils exerçaient partout une influence prépondérante. Tout concourait à faire du commandant de corps en temps de paix, ce qu'il doit être en temps de guerre, c'est-à-dire le chef incontesté de tout le personnel placé sous ses ordres. « Ce personnel lui était soumis tout entier aussi complètement et au même titre, quelle que soit l'arme, quel que soit le service spécial dont il peut être chargé. » Mais le commandant de corps d'armes ne peut tout voir, ne peut pas arriver à inspecter tous ses officiers d'une manière efficace, et, par conséquent, parvenir à les connaître assez pour les juger en pleine connaissance de cause. De plus, les commissions régionales dont la formation est nécessaire pour permettre d'examiner d'un peu près les titres des officiers dans l'arme très nombreuse de l'infanterie se trouvant à avoir à examiner dans les autres armes qu'un nombre trop restreint de candidats pour pouvoir se faire une idée juste de leur valeur comparative. Pour remédier à l'impossibilité d'attribuer aux commandants de corps d'armes l'inspection effective, c'est-à-dire efficace, de toutes les armes et de tous les services de leur région, un décret rendu le 2 avril 1889 a modifié le nouveau système de classement. A une commission unique de classement il a été substitué une série de commissions de services, qui fonctionnent simultanément, composées chacune de la réunion des inspecteurs généraux de l'arme ou du service; elles arrêtent les tableaux d'avancement au choix jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron, et chacune une commission supérieure formée de la réunion des commandants de corps d'armes, revient l'établissement des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade sur la présentation des commissions d'armes. Enfin, le conseil supérieur de la guerre est appelé à signaler au choix du ministre les officiers généraux jugés les plus aptes au grade de général de division et aux fonctions de commandant de corps d'armes. Par ce système, le ministre civil de la Guerre, M. de Freycinet, a donné toute garantie aux candidats, en leur laissant pour juges ou pour défenseurs ceux de leurs chefs qui les connaissent le mieux, pour les avoir vus de près; et ce système réalise entre les différentes armes, dans la mesure que permet l'inégalité de certaines conditions de service et en respectant

tales d'obtenir au choix le grade supérieur de leur grade, depuis la première loi de 1873 sur le recrutement de l'armée, a été modifié bien des fois : commission centrale, commission régionale, combinaison des deux répartitions par corps d'armes, groupement de ceux-ci par trois ou quatre; etc. Tous ces systèmes avaient été conçus dans le sens d'un développement toujours croissant de l'influence des commandants de corps d'armes; leur réunion constituait la commission supérieure de classement; et comme ils faisaient partie de commissions régionales, président celles-ci quand elles ne concernaient que leur corps d'armes, ils exerçaient partout une influence prépondérante. Tout concourait à faire du commandant de corps en temps de paix, ce qu'il doit être en temps de guerre, c'est-à-dire le chef incontesté de tout le personnel placé sous ses ordres. « Ce personnel lui était soumis tout entier aussi complètement et au même titre, quelle que soit l'arme, quel que soit le service spécial dont il peut être chargé. » Mais le commandant de corps d'armes ne peut tout voir, ne peut pas arriver à inspecter tous ses officiers d'une manière efficace, et, par conséquent, parvenir à les connaître assez pour les juger en pleine connaissance de cause. De plus, les commissions régionales dont la formation est nécessaire pour permettre d'examiner d'un peu près les titres des officiers dans l'arme très nombreuse de l'infanterie se trouvant à avoir à examiner dans les autres armes qu'un nombre trop restreint de candidats pour pouvoir se faire une idée juste de leur valeur comparative. Pour remédier à l'impossibilité d'attribuer aux commandants de corps d'armes l'inspection effective, c'est-à-dire efficace, de toutes les armes et de tous les services de leur région, un décret rendu le 2 avril 1889 a modifié le nouveau système de classement. A une commission unique de classement il a été substitué une série de commissions de services, qui fonctionnent simultanément, composées chacune de la réunion des inspecteurs généraux de l'arme ou du service; elles arrêtent les tableaux d'avancement au choix jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron, et chacune une commission supérieure formée de la réunion des commandants de corps d'armes, revient l'établissement des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade sur la présentation des commissions d'armes. Enfin, le conseil supérieur de la guerre est appelé à signaler au choix du ministre les officiers généraux jugés les plus aptes au grade de général de division et aux fonctions de commandant de corps d'armes. Par ce système, le ministre civil de la Guerre, M. de Freycinet, a donné toute garantie aux candidats, en leur laissant pour juges ou pour défenseurs ceux de leurs chefs qui les connaissent le mieux, pour les avoir vus de près; et ce système réalise entre les différentes armes, dans la mesure que permet l'inégalité de certaines conditions de service et en respectant

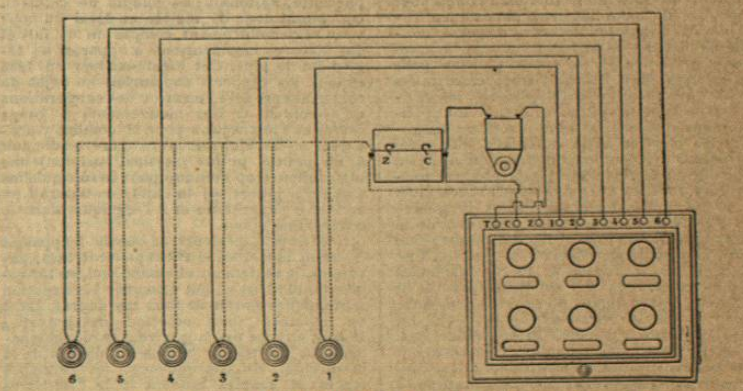


Fig. 2. — Schéma d'installation d'une sonnerie avec tableau à 6 guichets.

tal. Quand le circuit de la pile est ouvert, c'est-à-dire lorsqu'on ne presse pas sur le bouton d'appel, et que par conséquent aucun courant ne passe dans l'électro-aimant, l'aiguille est inclinée vers la droite et le voyant caché dans le couvercle du tableau. Mais dès qu'on presse sur le bouton d'appel, le courant de la pile est envoyé dans l'électro-aimant qui se trouve dans la partie supérieure du tableau; il se produit dans la partie supérieure du tableau de cet électro-aimant un pôle de même nom que celui de l'aiguille aimantée, qui est alors repoussée; elle bascule, le voyant vient se placer devant le guichet, et reste apparent tant qu'on n'appuie pas sur le bouton du tableau, qui est disposé comme les boutons d'appel et sert à former un circuit local agissant dans les bobines, en sens inverse du précédent.

Quant à la sonnerie, elle est montée en dérivation sur chacun des circuits d'appel, de façon à fonctionner chaque fois qu'un courant est amené devant son guichet. La figure 2 donne le schéma de pose d'un tableau

à six numéros avec disparition électrique, et d'une sonnerie. Les tableaux indicateurs se posent contre le mur. Les bornes, montées sur le cadre du tableau, à la partie supérieure, servent à fixer les fils conducteurs. Quel que soit le nombre des guichets, les trois premières bornes sont affectées au même service. La première T est reliée à la sonnerie, la deuxième C au pôle positif de la pile, la troisième Z au pôle négatif. Les bornes suivantes, qui sont en nombre égal à celui des guichets 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sont reliées aux fils correspondants à chacun de ces guichets et qui aboutissent aux boutons de sonnerie portant le même numéro. Le fil de retour est indiqué en pointillé sur la figure.

TACCHINI (Pierro), astronome italien, né à Modène le 31 mars 1828. Directeur de l'Observatoire de cette ville en 1859, il fut attaché en 1862 à celui de Palerme, où il s'occupa spécialement de l'observation du Soleil, puis fut nommé directeur du collège romain, à

Rome. Avec le P. Secchi, il a fondé en 1871 la Société spectroscopique italienne, dans les mémoires de laquelle il a publié un grand nombre de travaux et d'études. En 1874, il a été chargé d'observer aux Indes le passage de Vénus.

TACHYCARDIE s. f. (ta-ki-kar-di — du gr. tachus, rapide, et kardia, cœur). Pathol. Accès de palpitations, de fréquence excessive habituelle du cœur. La TACHYCARDIE est un des principaux symptômes du goitre exophtalmique.

TACNA, ville du Pérou, chef-lieu du département, à 168 kilom. S.-O. de La Paz et à 62 kilom. N. d'Arica par chemin de fer. 14.200 hab. — Cette ville, située dans une belle plaine, au pied des Andes, est le principal entrepôt commercial de la Bolivie. Elle est le siège d'une haute cour de justice. Elle possède une jolie église, un hôpital et une banque. Dans la bataille du 26 mai 1880, l'armée alliée du Pérou et de la Bolivie fut vaincue par les Chiliens; ceux-ci prirent ensuite (7 juin) le port fortifié d'Arica. Le département de Tacna a une superficie de 53.000 kilom. carrés et renferme une population de 25.500 hab.

TACONNET s. m. — Répé recouvert d'une coiffe en paille que portent les chasseurs d'Afrique.

TACTIQUE s. f. — Encycl. Art milit. L'application de la tactique aux diverses armes a subi, depuis 1877, d'importantes modifications, sur lesquelles il convient de donner quelques détails.

Infanterie. Toutes les modifications apportées à la tactique des armées modernes ont pour cause essentielle l'importance sans cesse croissante du feu sur le champ de bataille. L'augmentation du nombre des soldats, du nombre des hommes sur une ligne n'a exercé sur elles qu'une influence secondaire. Jusqu'à l'adoption du fusil rayé, les dispositifs de combat sont basés uniquement sur le principe de la ligne serrée, les positions profondes; mais l'action du feu n'est pas encore suffisante pour empêcher les masses de s'aborder. Aussi est-ce le choc seul des combattants qui assure le succès. C'est pourquoi que c'est la valeur morale du soldat qui est prépondérante.

Le fusil rayé ayant réalisé un progrès sensible dans l'importance du feu d'infanterie, on dut en tenir compte en adoptant la formation de l'infanterie sur deux rangs au lieu de trois, pour diminuer les pertes.

L'expérience de la guerre de 1870-1871 fit reconnaître aux deux adversaires que l'on n'avait pas tenu un compte suffisant de la puissance du feu d'infanterie, et que, pour échapper le plus possible à ses effets meurtriers, il fallait absolument fractionner les troupes. C'est pourquoi presque aussitôt après la guerre les deux puissances changèrent leur armement et modifièrent leurs règlements, qui consacrèrent comme principes fondamentaux la puissance prépondérante du feu et la nécessité de l'ordre dispersé. Notre règlement de 1875 était fort bien conçu pour l'époque; il accordait leur importance relative à la formation en ordre dispersé, considéré comme essentielle, et aux mouvements en ordre serré, tenus presque pour accessoires. Mais il faisait trop ressortir les inconvénients de l'ordre dispersé et les difficultés de l'offensive, de sorte qu'il fut appliqué dans son sens le plus étroit, en exagérant les mérites de la défensive, que le règlement n'avait nullement eu uniquement en vue, car les règlements qui ont précédé avaient aussi bien à l'offensive qu'à la défensive. Aussi les succès des Russes dans la guerre de 1877-1878 et l'étude plus attentive de la campagne de 1880 firent-ils reconnaître que l'offensive seule peut assurer la victoire. Une réaction se produisit; le moral fortement ébranlé à la suite de nos désastres s'était raffermi; des critiques plus vives que justes furent faites au règlement de 1875, qui dut être remplacé par celui du 29 juillet 1884.

Ce règlement, plus simple et très clair, fait une part suffisante à l'esprit d'offensive; les moyens sont en général mieux appropriés à cette forme de combat. Les modifications les plus sensibles sont : réglementation plus absolue de la formation de combat du bataillon; suppression d'un des degrés de la profondeur (le rang), et par suite réduction de la profondeur de la formation à 500 mètres; adoption de la ligne de colonnes de pelotons qui, en raison de sa vulnérabilité moindre que celle de compagnie, permet de s'approcher en ordre serré jusqu'à 1.500 mètres de la position ennemie. Il faut convenir cependant que, à côté des principes généraux, très simples, très judicieux et traitant en outre du rôle des différentes armes, le règlement de 1884 prescrivait des formes trop rigides et trop absolues, et que les manœuvres à rangs serrés y tenaient une trop large place. D'ailleurs, dans son application on exagéra encore les tendances à l'offensive, dont l'effet gagna de plus en plus les esprits, au point que bientôt on fut obligé de modifier assez avancé dans cette voie.

Alors, en 1887, l'Instruction pour le combat vint ajouter à nos méthodes tactiques des prescriptions et des dispositions ayant uniquement en vue l'offensive. Nous croyons

devoir citer le début de cette Instruction, parce qu'il définit nettement le but visé et les moyens à employer pour y arriver. « Seul, l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs. Ce principe, donc on trouve l'esprit dans les règlements actuels, doit servir de base à l'éducation militaire et de guide dans les exercices et les manœuvres. »

Accroître dans l'infanterie l'aptitude au combat offensif. Augmenter la puissance des feux par la réduction des fronts de combat et une densité plus grande de la chaîne; donner un dispositif une allure vive et résolue au moyen d'un échelonnement plus serré des soutiens et des réserves, et prouver ainsi une poussée en avant sur la ligne de feu.

Constituer dans toute formation offensive une troupe de choc distincte de la troupe de préparation.

Réglementer et organiser l'assaut. Le combat de tirailleurs, en ordre dispersé de plus en plus dense, conserve plus que jamais toute son importance. Pourtant à 250 mètres de l'ennemi la chaîne doit avoir la densité d'une ligne de front sur deux rangs. Le principe est de partir en ordre dispersé pour arriver en ordre serré. On ne peut, en effet, négliger les pertes considérables infligées par l'artillerie et celles occasionnées par l'infanterie, d'autant plus sérieuses qu'on se rapproche davantage du but. Mais l'Instruction dit qu'une action très rapide, une grande mobilité, un feu écrasant, sont les meilleurs moyens d'éviter les pertes et d'en faire essayer de sérieuses à l'adversaire.

Il convient de faire remarquer que ces moyens, décrits longuement et minutieusement, avaient le tort d'être trop précis, trop absolus, et de vouloir trop prévoir la forme et les détails. On avait créé une nouvelle colonne pour le combat, adoptée uniquement pour le combat de marche. Les dispositions de combat, réglementées les diverses espèces de feux (à cartouches comptées, à répétition, de masses), fait varier la profondeur du dispositif suivant la phase du combat, sans arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.

La réduction du calibre du fusil et l'accroissement de la rapidité du tir constituent un progrès technique, qui a dû amener un

progrès tactique qu'a essayé de réaliser notre principe de nos règlements actuels. Les règlements de 1889. Les règlements actuels ont tenu compte de ce fait, et ont donné dans les règlements précédents, car en raison de l'importance des réserves, cadres et soldats, l'importance de persévérer dans la voie tracée; d'un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

Notre nouveau règlement laisse, il est vrai, moins d'initiative au soldat que celui de 1875, parce qu'il est nécessaire d'obtenir une action rapide bien coordonnée et de présenter dans le combat, pour l'acte décisif, une ligne épaisse de feu et de fer, et que l'ordre dispersé n'est guère possible qu'avec de bonnes et vieilles troupes, alors qu'avec des masses ayant à peine paru sous les drapeaux, la fureur française doit être réglementée et l'action individuelle faite place aux formes rigides, au code à l'écou, où le chef peut exercer son action.

Influence du fusil à répétition sur la tactique. En suivant les développements réalisés sur le fusil à répétition, on a vu que le fusil 1874, arme moins perfectionnée que le fusil modèle 1886, n'avait pris des précautions plus grandes pour éviter les pertes qu'avec ce dernier. De même, au lieu de compter sur la phase du combat, on est parvenu à arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.

La réduction du calibre du fusil et l'accroissement de la rapidité du tir constituent un progrès technique, qui a dû amener un

progrès tactique qu'a essayé de réaliser notre principe de nos règlements actuels. Les règlements de 1889. Les règlements actuels ont tenu compte de ce fait, et ont donné dans les règlements précédents, car en raison de l'importance des réserves, cadres et soldats, l'importance de persévérer dans la voie tracée; d'un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

et de la valeur morale du soldat, et posant en principe que les règlements actuels ne s'obtiennent que par une offensive hardie. De même, l'assaut final ne doit pas amener précisément le choc, mais plutôt une menace de choc; l'effet moral de la balonnette. En un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

Notre nouveau règlement laisse, il est vrai, moins d'initiative au soldat que celui de 1875, parce qu'il est nécessaire d'obtenir une action rapide bien coordonnée et de présenter dans le combat, pour l'acte décisif, une ligne épaisse de feu et de fer, et que l'ordre dispersé n'est guère possible qu'avec de bonnes et vieilles troupes, alors qu'avec des masses ayant à peine paru sous les drapeaux, la fureur française doit être réglementée et l'action individuelle faite place aux formes rigides, au code à l'écou, où le chef peut exercer son action.

Influence du fusil à répétition sur la tactique. En suivant les développements réalisés sur le fusil à répétition, on a vu que le fusil 1874, arme moins perfectionnée que le fusil modèle 1886, n'avait pris des précautions plus grandes pour éviter les pertes qu'avec ce dernier. De même, au lieu de compter sur la phase du combat, on est parvenu à arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.

La réduction du calibre du fusil et l'accroissement de la rapidité du tir constituent un progrès technique, qui a dû amener un

progrès tactique qu'a essayé de réaliser notre principe de nos règlements actuels. Les règlements de 1889. Les règlements actuels ont tenu compte de ce fait, et ont donné dans les règlements précédents, car en raison de l'importance des réserves, cadres et soldats, l'importance de persévérer dans la voie tracée; d'un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

et de la valeur morale du soldat, et posant en principe que les règlements actuels ne s'obtiennent que par une offensive hardie. De même, l'assaut final ne doit pas amener précisément le choc, mais plutôt une menace de choc; l'effet moral de la balonnette. En un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

Notre nouveau règlement laisse, il est vrai, moins d'initiative au soldat que celui de 1875, parce qu'il est nécessaire d'obtenir une action rapide bien coordonnée et de présenter dans le combat, pour l'acte décisif, une ligne épaisse de feu et de fer, et que l'ordre dispersé n'est guère possible qu'avec de bonnes et vieilles troupes, alors qu'avec des masses ayant à peine paru sous les drapeaux, la fureur française doit être réglementée et l'action individuelle faite place aux formes rigides, au code à l'écou, où le chef peut exercer son action.

Influence du fusil à répétition sur la tactique. En suivant les développements réalisés sur le fusil à répétition, on a vu que le fusil 1874, arme moins perfectionnée que le fusil modèle 1886, n'avait pris des précautions plus grandes pour éviter les pertes qu'avec ce dernier. De même, au lieu de compter sur la phase du combat, on est parvenu à arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.

La réduction du calibre du fusil et l'accroissement de la rapidité du tir constituent un progrès technique, qui a dû amener un

progrès tactique qu'a essayé de réaliser notre principe de nos règlements actuels. Les règlements de 1889. Les règlements actuels ont tenu compte de ce fait, et ont donné dans les règlements précédents, car en raison de l'importance des réserves, cadres et soldats, l'importance de persévérer dans la voie tracée; d'un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

et de la valeur morale du soldat, et posant en principe que les règlements actuels ne s'obtiennent que par une offensive hardie. De même, l'assaut final ne doit pas amener précisément le choc, mais plutôt une menace de choc; l'effet moral de la balonnette. En un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

Notre nouveau règlement laisse, il est vrai, moins d'initiative au soldat que celui de 1875, parce qu'il est nécessaire d'obtenir une action rapide bien coordonnée et de présenter dans le combat, pour l'acte décisif, une ligne épaisse de feu et de fer, et que l'ordre dispersé n'est guère possible qu'avec de bonnes et vieilles troupes, alors qu'avec des masses ayant à peine paru sous les drapeaux, la fureur française doit être réglementée et l'action individuelle faite place aux formes rigides, au code à l'écou, où le chef peut exercer son action.

Influence du fusil à répétition sur la tactique. En suivant les développements réalisés sur le fusil à répétition, on a vu que le fusil 1874, arme moins perfectionnée que le fusil modèle 1886, n'avait pris des précautions plus grandes pour éviter les pertes qu'avec ce dernier. De même, au lieu de compter sur la phase du combat, on est parvenu à arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.

La réduction du calibre du fusil et l'accroissement de la rapidité du tir constituent un progrès technique, qui a dû amener un

progrès tactique qu'a essayé de réaliser notre principe de nos règlements actuels. Les règlements de 1889. Les règlements actuels ont tenu compte de ce fait, et ont donné dans les règlements précédents, car en raison de l'importance des réserves, cadres et soldats, l'importance de persévérer dans la voie tracée; d'un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

et de la valeur morale du soldat, et posant en principe que les règlements actuels ne s'obtiennent que par une offensive hardie. De même, l'assaut final ne doit pas amener précisément le choc, mais plutôt une menace de choc; l'effet moral de la balonnette. En un mot, on a cherché à donner à chacun des facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte terme, ensuite parce qu'il faut l'imprévu joue le plus grand rôle et qu'il faut s'attendre à appliquer l'esprit plus que la lettre des règlements; cependant il ne faut pas perdre de vue que la simplicité des formes doit profiter à l'Instruction. Enfin les règles données sont assez larges si, dans leur application, on s'attache à développer l'initiative de chacun, sans exagérer aucun principe et sans y voir rien d'absolu. D'un autre côté, il est bon que, sans prétendre donner des types formés, les officiers aient des notions générales sur la succession normale des phases diverses du combat. De même ils trouveront dans les règles relatives à l'emploi des différents armes, et dans les indications nécessaires pour leur donner une idée plus exacte de la physiologie du combat.

Notre nouveau règlement laisse, il est vrai, moins d'initiative au soldat que celui de 1875, parce qu'il est nécessaire d'obtenir une action rapide bien coordonnée et de présenter dans le combat, pour l'acte décisif, une ligne épaisse de feu et de fer, et que l'ordre dispersé n'est guère possible qu'avec de bonnes et vieilles troupes, alors qu'avec des masses ayant à peine paru sous les drapeaux, la fureur française doit être réglementée et l'action individuelle faite place aux formes rigides, au code à l'écou, où le chef peut exercer son action.

Influence du fusil à répétition sur la tactique. En suivant les développements réalisés sur le fusil à répétition, on a vu que le fusil 1874, arme moins perfectionnée que le fusil modèle 1886, n'avait pris des précautions plus grandes pour éviter les pertes qu'avec ce dernier. De même, au lieu de compter sur la phase du combat, on est parvenu à arriver à bien posséder le mécanisme, il fallait de longues et minutieuses études théoriques et pratiques, et encore il n'est restait rien quand, au lieu de l'appliquer sur le terrain d'exercice, on devait manœuvrer en terrain accidenté. En outre, ces prescriptions, qui ne prévoyaient que le cas de l'offensive, ne permettaient, en cas d'insuccès, d'avoir recours à aucune règle, et il ne restait rien dans la main ni dans l'esprit pour parer aux éventualités. C'était là un grand danger, car il n'y a pas de formule qui assure le succès. D'ailleurs, au lieu d'appliquer judicieusement ces prescriptions pour le cas prévu, on leur donna une exagération fâcheuse et les attaques de front, dans toutes les manœuvres, prirent une extension trop générale, sans même avoir été préparées convenablement et sans qu'on eût cherché à en assurer le succès par des attaques de flanc.

L'Instruction pour le combat paraissait au moment où l'on commençait à mettre en service le fusil à répétition modèle 1886, et par suite, ne tenait pas compte de celui-ci. On résolut donc de mettre en essai un nouveau règlement tenant compte de ce fait et de diverses modifications à apporter au règlement de 1884. Cet essai eut lieu en 1888 et tous les rapports conclurent au rejet du règlement proposé, en raison des exagérations qu'il contenait. Les mouvements de front serrés et l'Instruction pour le combat y prenaient un développement exagéré, on donnait à de petites unités (section, peloton) une instruction trop étendue pour le rôle qu'elles avaient à jouer; en un mot, on n'aurait pu arriver à l'apprendre et à l'appliquer dans le cours d'une année.

Ces développements excessifs frappèrent d'autant plus que, le 1^{er} septembre 1888, paraissait le règlement allemand, qui, en 103 pages, donne tout ce qui concerne l'Instruction tactique des unités de tous les degrés. Dans ce règlement, deux principes ont prévalu : 1^o tout en vue de la guerre; 2^o développement de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. En conséquence, les principes larges et simples laissent toute l'initiative à l'exécution. L'ordre dispersé est la seule forme à employer pour le combat. Aucun type de combat n'est présenté. C'est le développement de l'initiative, la souplesse dans les mouvements, la science du combat, chez tous, qui doivent produire les manœuvres rapides et les attaques en grandes masses. La simplicité des moyens a été poussée à un degré qui ne paraît pas pouvoir être dépassé et qui semble excessive aux officiers français, habitués au luxe des prescriptions de nos règlements.

Tout en s'inspirant des mêmes principes, notre règlement du 3 janvier 1889 est loin d'avoir réalisé la simplicité du règlement allemand, ce qui ne nous conviendrait peut-être pas. On a pris pour base le règlement du 29 juillet 1884, en y ajoutant les modifications reconnues nécessaires par l'adoption du fusil modèle 1886, tant au point de vue du maniement de l'arme que de ses effets; on y a fondé l'Instruction pour le combat, et on y a tenu compte des changements suggérés par l'expérience depuis 1884.</